

CAP Ours, communication du 8 octobre 2018

Motion

Réunies le 6 octobre 2018 en Béarn, les associations de CAP Ours :

- sont satisfaites de la réussite du lâcher de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques où l'espèce est présente depuis des millénaires ;
- saluent le courage du gouvernement, des élus et des bergers favorables qui ont permis de relancer une dynamique de vie ;
- remercient les équipes logistiques et techniques pour la qualité de leur travail ;
- condamnent les actes violents, illégaux et antidémocratiques des opposants à l'ours et de ceux qui les encouragent ou les soutiennent ;
- dénoncent l'attitude de ceux qui militent contre l'ours après avoir bénéficié de millions d'euros grâce à sa présence ;
- exigent de l'État de faire respecter le statut d'espèce protégée des ourses lâchées face aux menaces des opposants de les perturber intentionnellement, de les pourchasser et de les tuer.

Les associations membres de CAP Ours

Altair Nature, Animal Cross, Association Nature Comminges (ANC), Comité Écologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), FERUS (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco- Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi- Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées), Nature en Occitanie, Pays de l'Ours-ADET (Association pour le Développement Durable des Pyrénées), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest – Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO 64), Société nationale de protection de la Nature (SNPN), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEPM), Sours, WWF France.